

PRÉVENIR LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE



Cette période de l'année est propice à l'utilisation de chauffage d'appoint par nécessité ou par plaisir. Des précautions sont à prendre afin d'éviter des incidents tragiques tels que l'intoxication au monoxyde de carbone (CO).

Ce dernier est un gaz incolore, inodore, toxique et potentiellement mortel qui résulte d'une combustion incomplète, des combustibles suivants : bois, butane, charbon, essence, mazout, gaz naturel, pétrole, propane. Lorsque nous le respirons, il peut causer des maux de tête, de la nausée et une grande fatigue. En grande quantité il peut causer des évanouissements et même la mort. À cet effet, la Municipalité de Ferme-Neuve a modifié sa réglementation (Reg. No. 193) concernant la prévention des incendies. Voici des rappels importants qui peuvent sauver des vies :

- **Un avertisseur de monoxyde de carbone** doit être présent si un système de combustion est présent dans la résidence (foyer au bois, foyer à gaz, cuisinière au gaz, etc.). Les avertisseurs de monoxyde de carbone doivent être interreliés entre eux et être connectés à l'électricité.
- **Un avertisseur de fumée** doit être présent dans chacune des pièces où peuvent dormir des personnes. Les avertisseurs de fumée doivent être interreliés entre eux et être connectés à l'électricité.
- **Un extincteur portatif** de norme NFPA10 d'un minimum de capacité de 2A-10BC doit être présent et facilement accessible dans chaque bâtiment.

POUR ÊTRE AVISÉS EN CAS D'URGENCE, INSCRIVEZ-VOUS!

Ce système automatisé d'appel nous permet de faire un seul message et de le diffuser par téléphone, texto et courriel, en un seul clic. C'est donc une façon très rapide de vous informer lorsqu'il y a une situation d'urgence.



OBJECTIF 1455 FOYERS

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT!

ALERTE CITOYEN FERME-NEUVE

683

Pour inscription par téléphone : 819 587-3400, poste 6221

Pour vous inscrire en ligne :

<https://municipalite.ferme-neuve.qc.ca/securite-civile/alerte-citoyen-ferme-neuve>



LE BUDGET 2024 : LES FAITS SAILLANTS ET LES PROJETS À VENIR

Après cette belle période des Fêtes composée d'un mélange de festivités et de repos, nous revoilà au travail pour entamer ensemble une nouvelle année. Nous en profitons d'ailleurs pour vous souhaiter une bonne année 2024.

En décembre dernier, nous avons adopté le budget 2024 ainsi que le programme triennal des immobilisations. Nous avons déposé un budget de 7 483 071 \$ qui représente une hausse de 4% par rapport au budget précédent. Pour les citoyens, la taxe foncière passe de 0,67 \$ à 0,69 \$ du 100 \$ d'évaluation, ce qui représente une hausse moyenne de 3%. En ce qui concerne le compte de taxes, il est variable. Par exemple, pour une résidence de 250 000 \$ en milieu rural, l'augmentation du compte de taxes sera de 18,62 \$. Cependant, en milieu urbain, l'augmentation sera de 351,81 \$. Celle-ci s'explique par le cumulatif des règlements d'emprunts liés aux interventions pour remettre à jour les usines de pompage et les infrastructures sous-terraines dont une bonne partie date des années 60.

Parmi les projets les plus importants qui débiteront ou se poursuivront en 2024 :

- La phase 2 des travaux sur la montée Leblanc qui consiste au remplacement des ponceaux surdimensionnés, le profilage des fossés ainsi que la réfection des surfaces de la chaussée.
- Nous avons aussi un projet de mise en valeur de la rivière du Lièvre et du centre du village.
- Des travaux de réfection débiteront dans le 1er rang Wurtele.
- Le prolongement des services d'eau et d'égout sur la 14e Rue du côté est de la Lièvre permettra la poursuite du développement domiciliaire dans ce secteur.

Suite en page 2

